

Réponses complémentaires de Postes Canada

Réponse à la question « Comment avez-vous pu vous procurer de l'équipement de protection individuel et le distribuer aux employés? »

À Postes Canada, notre priorité absolue est d'assurer la sécurité de nos employés et des collectivités qu'ils servent. Nous nous sommes donc conformés aux directives de l'Agence de la santé publique du Canada (ASPC) dans tout ce que nous avons fait pour poursuivre nos activités et distribuer de l'équipement.

Nous avons notamment mis en œuvre des mesures d'éloignement physique dans nos installations de traitement, nos postes de facteurs et nos bureaux de poste. De plus, nous rappelons aux Canadiens de toujours se tenir à au moins deux mètres de nos facteurs. Nous avons aussi acheté et distribué à nos bureaux de poste des articles de protection essentiels (par exemple des gants, des produits désinfectants et des écrans transparents), et nous encourageons nos employés à se laver les mains souvent. Par ailleurs, nous avons mis au point des processus pour distribuer l'équipement acheté le plus rapidement possible et en fonction des besoins.

Au début d'avril, l'administratrice en chef de la santé publique du Canada, la D^{re} Theresa Tam, a conseillé le port d'un couvre-visage comme geste barrière supplémentaire pour protéger son entourage lorsqu'il est difficile de se tenir à bonne distance des autres.

En nous fondant sur les recommandations des autorités de santé publique, nous avons adopté les lignes directrices suivantes sur le port de masques de type N95 ou de couvre-visages.

Masques de type N95 – Nous continuerons de fournir des masques de type N95 pour l'exécution de certaines tâches, comme l'entretien qui nécessite des contacts étroits et qui comporte un risque d'exposition à des substances chimiques dans les centres de traitement, les interventions dans les situations où l'on découvre de la poudre ou d'autres substances suspectes, ou encore l'utilisation de produits de nettoyage qui exigent le port d'un masque. Puisque nous savons à quel point le système de soins de santé a besoin de masques de type N95, nous ne nous procurons que les masques nécessaires à nos activités.

Couvre-visages – Les couvre-visages sont généralement des masques non étanches qui couvrent le nez et la bouche et se fixent derrière les oreilles au moyen de boucles ou sur la tête au moyen de cordons ou de bandes. Les foulards et les bandanas en sont aussi. Nous continuons de recommander l'éloignement physique comme meilleure mesure de protection et de fournir des gants et des produits désinfectants aux employés.

- *Couvre-visages fournis par l'employeur* – Dans les aires de travail où il est impossible de toujours maintenir les distances ou dans lesquelles les tâches doivent constamment être accomplies en équipe, nous avons fourni à nos employés du matériel pour augmenter leur sécurité. Nous nous sommes efforcés d'acheter et de distribuer rapidement des couvre-visages, comme mesure de protection supplémentaire, et nous en constituerons une réserve pour les lieux de travail qui comportent des risques accrus, notamment les bureaux d'échanges internationaux aux centres de traitement Vista et du Pacifique, où sont effectué le traitement du courrier en vrac, le soulèvement répété d'articles volumineux et le chargement et le déchargement de conteneurs

aériens. Les factrices et facteurs ruraux ou suburbains (FFRS) qui travaillent avec des adjoints pour des raisons d'ergonomie recevront aussi des couvre-visages.

- *Couvre-visages personnels* – Nos employés sont libres d'utiliser leurs propres couvre-visages s'ils considèrent qu'il leur est impossible de respecter les mesures d'éloignement physique. Dans les aires de travail mécanisées, les couvre-visages doivent être solidement attachés. Dans les bureaux de poste, nous avons installé des écrans de plastique pour offrir une protection permanente qui remplace le port du masque ou du couvre-visage.

Au début de mai, nous avons amélioré l'accès de nos employés à des couvre-visages. Nous avons fait des démarches pour nous procurer ces articles très recherchés le plus rapidement possible. Étant donné l'ampleur de la demande, nous recevons les couvre-visages en plusieurs envois.

Ordre de priorité pour accélérer la distribution de l'équipement

Nous avons établi un ordre de priorité pour distribuer l'équipement à nos employés au fur et à mesure que nous le recevons. Ainsi, nos installations de traitement ont pu recevoir un premier envoi de couvre-visages et commencer leur distribution aux employés le 11 mai 2020. Des couvre-visages seront aussi fournis aux employés dans les lieux de travail en tête de la liste des priorités, à savoir ceux où il est impossible de respecter en permanence les mesures d'éloignement physique, ainsi qu'aux employés désignés comme secouristes certifiés dans leurs installations.

Nous avons instauré des protocoles d'éloignement physique dans l'ensemble de notre réseau, mais ceux-ci se prêtent mal au tri du courrier dans les installations de traitement, en particulier au déplacement du courrier en vrac et des colis lourds.

À la mi-mai, nous avons reçu d'autres couvre-visages réutilisables, que nous avons remis au personnel chargé de ramasser et de livrer les colis et au personnel dans nos bureaux de poste et de nos autres installations où il y a déjà des écrans de plastique et l'application des mesures d'éloignement physique.

Caractère non obligatoire des couvre-visages

À Postes Canada, nous n'exigeons pas le port d'un couvre-visage. Nous avons donné jusqu'à deux couvre-visages réutilisables aux employés qui le voulaient. Nous les remplacerons tous les mois jusqu'à la levée des mesures de protection. Les employés ont la responsabilité de laver leurs couvre-visages comme ils le font déjà pour leurs uniformes. Les couvre-visages fournis sont des masques non étanches qui couvrent le nez et la bouche et se fixent aux oreilles au moyen de boucles.

Les personnes qui portent un couvre-visage doivent continuer d'observer les deux principaux gestes barrières recommandés, c'est-à-dire se tenir à bonne distance des autres et se laver les mains régulièrement. De plus, nous continuons de fournir des gants et des produits désinfectants à nos employés. Nous continuerons aussi de rajuster notre ligne de conduite en fonction des directives des autorités de santé publique et d'informer nos employés de tout changement éventuel.

Mise à jour sur le projet pilote sur les services bancaires postaux

En 2018, le gouvernement du Canada a annoncé une nouvelle vision qui plaçait les services aux Canadiens au cœur des activités de Postes Canada. Selon cette vision, les profits réalisés seraient réinvestis dans des services, et l'innovation et les partenariats seraient mis au premier plan afin de tirer

pleinement parti des bureaux de poste pour le bien de toute la population – y compris les habitants des collectivités rurales, éloignées, autochtones et du Nord.

À la suite des analyses et des consultations approfondies qui ont eu lieu en 2016, il a été clairement recommandé que Postes Canada mette l'accent sur l'excellence de ses services de base. La société d'État est déterminée à s'adapter aux besoins changeants de sa clientèle et des collectivités qu'elle sert. Elle offre actuellement des services financiers tels que les mandats-poste et les virements de fonds effectués en partenariat avec MoneyGram.

Dans ses négociations avec l'Association canadienne des maîtres de poste et adjoints (ACMPA), Postes Canada a accepté de participer à un comité paritaire chargé d'étudier des projets de validation de principe portant sur des services financiers offerts dans certains bureaux de poste. Hélas, la situation sans précédent que nous vivons actuellement a retardé le début des travaux. Lorsque Postes Canada recevra plus de détails, elle se mettra à l'ouvrage avec l'ACMPA conformément à leur entente.

Écarts dans les coûts des envois provenant de la Chine (environ 1 \$) et des envois provenant des petites et moyennes entreprises canadiennes (7 \$, 11 \$ ou 12 \$) : Postes Canada a-t-elle un accord spécial avec la Chine?

La rémunération perçue pour le traitement des articles envoyés par colis, par paquet ou par lettre entre deux pays membres de l'Union postale universelle (UPU) est déterminée par le système des frais terminaux. Ce système se fonde sur les règlements qui fixent les taux de base applicables aux échanges internationaux d'envois postaux. Les taux varient en fonction du degré de développement des pays membres, que l'UPU a répartis en quatre catégories, surtout d'après le PIB par habitant. Ainsi, la Chine appartient à la catégorie 3, tandis que le Canada se trouve dans la catégorie 1. Il est vrai qu'avant, selon ce système, les envois de la Chine au Canada coûtaient moins cher qu'en direction inverse (et même moins cher que les envois interprovinciaux au Canada). Cependant, l'UPU a adopté des changements importants au calcul des frais terminaux lors du Congrès extraordinaire qu'elle a tenu en 2019, après que les États-Unis ont menacé de se retirer de l'Union. En conséquence, les taux applicables à la Chine (et aux autres pays des catégories 2, 3 et 4) augmenteront considérablement au cours des cinq prochaines années. Par ailleurs, Postes Canada et les services postaux chinois ont passé un accord bilatéral sur les échanges de paquets aux dispositions plus avantageuses que celles prévues dans le règlement sur les frais terminaux. Enfin, Postes Canada a conclu des accords multilatéraux (notamment avec les services postaux chinois) aux conditions tout aussi avantageuses sur les échanges d'articles prioritaires et d'autres articles à frais majorés.